

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 967

Rubrik: Nord-Sud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(jd) Dans le cadre du trafic de drogue et du blanchissage d'argent sale, on a pu toucher du doigt le manque de rigueur et les lacunes organisationnelles des autorités de poursuite helvétiques. Si l'on en croit la *Weltwoche* (5 octobre 1989), les lenteurs de la justice zurichoise dans le traitement de la demande d'entraide des Philippines au sujet des fonds de Marcos révèlent un amateurisme et une mauvaise volonté scandaleuses.

ENTRAIDE JUDICIAIRE

Des pratiques artisanales

Quarante-et-un mois après le dépôt de la demande d'entraide, Zurich ne connaît toujours pas le montant exact des sommes en cause: entre 500 et 600 millions de francs. Alors qu'à Genève (10 millions) et à Fribourg (110 millions), les enquêtes sont closes, les Zurichois sont toujours au travail: face à 40 classeurs fédéraux d'extraits bancaires, un homme qui en est réduit à utiliser son propre ordinateur pour classer ce matériel imposant. En effet les autorités zurichoises n'ont pas encore cru bon d'informatiser la justice de district. A part le dossier Marcos, Peter Cosandey, le juge instructeur, doit s'occuper de quatre importants dossiers d'initiés. Cette lourde tâche ne lui vaut pas de décharge. Comme ses collègues il est régulièrement de piquet et doit enquêter sur un incendie, un vol, une effraction. Au total une centaine d'affaires à conduire en parallèle.

Lenteur incompréhensible également dans le traitement des recours des banques et autres sociétés financières contre les décisions de première instance. Au lieu d'instruire simultanément l'ensemble des recours déposés, le juge Trinkler en choisit un et attend les considérants écrits du Tribunal fédéral avant de s'atteler aux autres. Une pratique qui suscite la colère de l'Office fédéral de la police, impuissant pourtant à intervenir dans la procédure qui relève de la compétence cantonale. Une pratique qui contribue à accrédi- ter une image douteuse de la place financière suisse. ■

NORD - SUD

Quand les pauvres aident les riches

(pi) Dans les années 70, Rudolf H. Strahm le dénonçait: nous recevons du tiers monde plus d'argent que nous ne leur en fournissons. La comparaison portait sur les flux financiers de l'économie privée suisse. Ainsi, en 1972, cette dernière investissait et fournissait des crédits pour 344 millions de francs à des pays en développement alors qu'elle rapatriait, sous forme de profits et d'intérêts, pour 465 millions. Soit un solde positif de 121 millions en faveur de notre pays.

Ces flux pervers se sont inversés par la suite, et la Suisse faisait même bonne figure dans la communauté internationale, avec des transferts nets qui atteignaient 5,3 milliards de francs en faveur des pays en développement en 1985. Mais ce «bon» résultat du point de vue financier était tout de même quelque peu terni par une balance commerciale (transferts de biens et de marchandises) nettement favorable à la Suisse.

Or en 1987, la vapeur s'est à nouveau renversée, puisque les transferts nets de capitaux privés étaient à nouveau favorables à notre pays. En d'autres termes, les pays en développement «finançaient» la Suisse à raison de 3,1 milliards de francs, ou 2,2 milliards en déduisant l'aide publique (voir DP 941).

Un phénomène nouveau

Le *Rapport sur le développement dans le monde 1989*, document publié par la Banque mondiale et consacré chaque année à un sujet différent, porte justement sur le thème «Systèmes financiers et développement». Il apporte de nouvelles informations sur les transferts de capitaux entre les pays développés et ceux du tiers monde. Le constat est clair: «Pour la plupart des pays en développement, le solde des transferts est devenu fortement déficitaire.» Ceux-ci exportent donc plus d'argent au titre du paiement des intérêts et du remboursement de la dette qu'ils n'en reçoivent comme nouveaux prêts (l'étude en question ne porte que sur les prêts et ne comprend pas les investissements).

Ainsi, pour une dette totale de 996 milliards de dollars en 1987, l'ensemble des pays en développement a versé, net, 38 milliards de dollars dans les caisses des pays riches. En 1981, il y avait encore un transfert net positif de 35 milliards de dollars, pour une dette qui n'atteignait alors «que» 503 milliards de dollars.

Le principe d'un prêt est certes d'être remboursé. Et s'il est acceptable que des transferts nets négatifs frappent certains pays à revenu intermédiaire dégageant un excédent commercial, il est choquant de constater que, globalement, les pays en développement envoient officiellement (nous ne parlerons pas de la fuite des capitaux) de telles sommes d'argent aux nations les plus favorisées de la planète. ■

Du flux au transfert

Les *flux nets* désignent la différence entre les nouveaux apports extérieurs et les paiements effectués au titre de l'amortissement de la dette (remboursement). Si l'endettement n'est pas excessif, les flux nets devraient être positifs pour tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, à l'exception des plus avancés d'entre eux, parce qu'ils ont constamment besoin d'apports extérieurs pour financer leurs investissements.

Lorsqu'aux flux nets on ajoute le paiement des intérêts de la dette, le résultat s'appelle alors *transfert net*. Des transferts nets négatifs signifient que le total des charges au titre du service de la dette est supérieur au montant brut des apports extérieurs, que le pays subit donc une perte nette de ressources réelles et qu'il lui faut absolument dégager un excédent commercial.